

COMMUNE DE VARIZE

PLAN LOCAL D'URBANISME

**10 ANNEXES
SANITAIRES**

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19 août 2008

Cabinet R. HENRY Architecte DPLG – 43, rue Charles Pêtre 57000 METZ

COMMUNE DE VARIZE

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÉSEAU D'EAU POTABLE

RAPPORT JUSTIFICATIF

Le service public de l'eau potable est géré par :

VARIZE :

S.I.E.B. (Syndicat Intercommunal des Eaux de Boulay) (affermage à la Société des Eaux de l'Est)

VAUDONCOURT :

S.E.B.V.F. (Syndicat Intercommunal des >Eaux de Basse-Vigneules) en régie directe

La commune de VARIZE est alimentée en eau par une conduite en fonte de diamètre 200 mm.

Le réseau de distribution d'eau potable est suffisant pour faire face à l'alimentation des constructions futures prévues au PLU.

PLAN LOCAL D'URBANISME

ASSAINISSEMENT

RAPPORT JUSTIFICATIF

PRÉAMBULE

Ce rapport de principe est établi pour valoir annexe sanitaire au PLU de la commune de VARIZE conformément à l'article R123-24-3° du Code de l'Urbanisme.

Le présent rapport a pour objet de rappeler l'état actuel du réseau d'assainissement de la commune et d'explicitier les améliorations, modifications, extensions projetées pour satisfaire les besoins, en fonction des aménagements et du développement de l'urbanisation envisagés dans le cadre du PLU.

SITUATION ACTUELLE

Le réseau d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) est géré par le S.I.E.P.B. (Syndicat Intercommunal pour l'Environnement du Pays Boulageois).

SITUATION FUTURE

Zones 1AU et 2AU :

Toutes les zones prévues au PLU sont raccordables aux réseaux existants.

PLAN LOCAL D'URBANISME

ORDURES MÉNAGÈRES/DÉCHETS

Préambule

La présente note, rédigée en application de l'article r 123-24-3° du Code de l'Urbanisme a pour objet d'exposer la situation actuelle de la commune en matière d'évacuation des déchets solides et d'examiner la conformité des dispositions prévues au regard des dispositions du schéma départemental d'élimination des ordures ménagères.

Situation actuelle et future

La collecte des ordures ménagères est gérée par le S.I.E.P.B. (Syndicat Intercommunal pour l'Environnement du Pays Boulageois).

Il existe une déchetterie à BOULAY.

La collecte des ordures putrescibles a lieu une fois par semaine.

La collecte du tri sélectif s'effectue une fois par quinzaine.

La collecte des objets encombrants a lieu une fois par trimestre.